(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication : **0 552 118 A1**

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93420015.5**

(51) Int. Cl.^{5} : **E04H 1/12**

(22) Date de dépôt : **15.01.93**

(30) Priorité : **15.01.92 FR 9200566**

(43) Date de publication de la demande :
21.07.93 Bulletin 93/29

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE ES GB IT LI

(71) Demandeur : **Blanc, Roger**
Le Pin
F-38730 Virieu-sur-Bourbre (FR)

(71) Demandeur : **Kessler, Jean**
La Jonchère
F-38137 Paladru (FR)

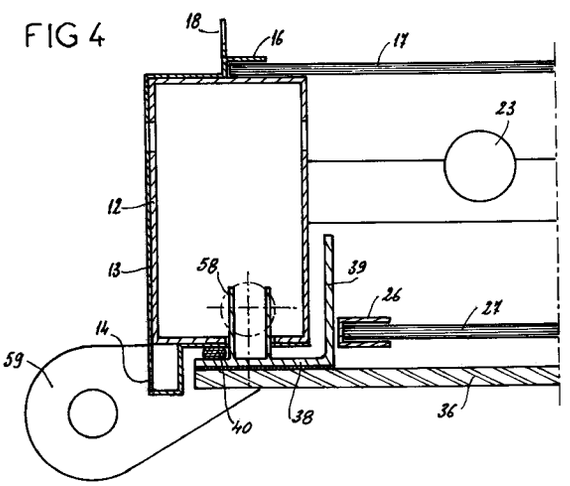
(72) Inventeur : **Blanc, Roger**
Le Pin
F-38730 Virieu-sur-Bourbre (FR)

(74) Mandataire : **Maureau, Philippe et al**
Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20, bld Eugène Déruelle Boîte Postale 3011
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

(54) Panneau préfabriqué pour kiosque.

(57) Ce panneau comprend un cadre principal rectangulaire (9) qui, possédant éventuellement une traverse intermédiaire (10), est constitué par un profilé tubulaire (12) assurant la résistance mécanique, recouvert sur sa face périphérique et sur une partie de ses faces latérales par un profilé (13) dont les parties situées sur les faces respectivement intérieure et extérieure au kiosque forment des feuillures (14, 16) pour l'encastrement de verres dépolis formant diffuseurs (17) ou de verres transparents (36) ou pour l'encastrement de panneaux de soubassement, des moyens étant prévus pour réaliser la fixation à l'intérieur du cadre d'un dispositif de support de lampes d'éclairage (23), d'un support (27) d'affiches, revues ou similaires et d'un support ouvrant comportant une vitre (36) de recouvrement des affiches.

FIG 4



EP 0 552 118 A1

La présente invention a pour objet un panneau préfabriqué pour kiosque.

Généralement, un kiosque comprend une ossature primaire, assemblée sur le lieu d'implantation du kiosque, et habillée sur place par des panneaux de fermeture, avec intervention de différents corps de métier, menuisiers, électriciens et aménageurs pour la réalisation des différentes prestations nécessaires à la réalisation du kiosque.

Une telle solution présente de nombreux inconvénients car, outre le coût important entraîné par les interventions spécifiques des différents corps de métier, les kiosques habituels possèdent une étanchéité médiocre, connaissent des problèmes de corrosion de l'ossature métallique, comportent des parties métalliques apparentes qui ne peuvent pas être masquées par des éléments d'architecture, et laissent des surfaces relativement réduites aux affiches qui ne peuvent ainsi pas être mises en valeur.

Le but de l'invention est de fournir un panneau préfabriqué pour kiosques, qui permette la réalisation d'un kiosque à partir d'une ossature primaire, par montage et assemblage sur place de différents panneaux qui comportent tous les éléments nécessaires à la réalisation d'un kiosque, éléments d'éclairage, supports d'étagères pour la partie intérieure du kiosque, supports d'affichage pour la partie extérieure du kiosque, ce type de panneau pouvant être soit fixe, soit articulé pour faire office de porte, posséder une forme plane ou, au contraire, être courbe.

A cet effet, le panneau qu'elle concerne, comprend un cadre principal rectangulaire qui, possédant éventuellement une traverse intermédiaire, est constitué par un profilé tubulaire assurant la résistance mécanique, recouvert sur sa face périphérique et sur une partie de ses faces latérales par un profilé dont les parties situées sur les faces respectivement intérieure et extérieure au kiosque forment des feuillures pour l'encastrement de verres dépolis formant diffuseurs ou de verres transparents, ou pour l'encastrement de panneaux de soubassement, des moyens étant prévus pour réaliser la fixation à l'intérieur du cadre d'un dispositif de support de lampes d'éclairage, d'un support d'affiches, revues ou similaires et d'un support ouvrant comportant une vitre de recouvrement des affiches.

Ce panneau peut être monté de façon fixe sur l'ossature primaire, ou articulé sur celle-ci autour d'un axe vertical, dans la mesure où ce panneau est destiné à former une porte. En outre, sur ce panneau sont fixés différents cadres, dont l'un encastré dans le panneau porte l'éclairage, dont un autre, fixé sur le cadre support d'éclairage, porte une plaque pour la fixation des affiches, cette fixation d'affiches pouvant être obtenue pour des affiches de grande dimension avec ménagement d'un espace libre tout autour de l'affiche pour parfaitement mettre en valeur celle-ci, ou encore fixation de plusieurs petites affiches à l'aide d'un dispositif approprié. La plaque support d'affiche est recouverte par une vitre qui est elle-même montée sur un support articulé en partie haute autour d'un axe horizontal sur le cadre principal.

Il est à noter que la structure porteuse de chaque panneau ne comporte qu'une très faible partie visible, constituée par la feuillure périphérique, encadrant la vitre de la face avant, de telle sorte qu'un tel kiosque peut être très facilement personnalisable, notamment par réalisation d'une toiture spécifique.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce kiosque:

Figure 1 en est une vue en perspective de trois quarts avant ;

Figure 2 en est une vue en coupe par un plan horizontal et à échelle agrandie ;

Figure 3 est une vue en perspective éclatée des principaux éléments constitutifs d'un panneau selon l'invention ;

Figure 4 est une vue en coupe par un plan horizontal et à échelle agrandie d'une extrémité du panneau de figure 3 en position assemblée ;

Figure 5 est une vue en perspective d'une variante de réalisation de la plaque support d'affiches ;

Figure 6 est une vue en coupe longitudinale et à échelle agrandie du dispositif d'articulation d'un panneau de recouvrement d'une affiche sur le cadre d'un panneau, ou d'articulation d'un panneau sur l'ossature du kiosque ;

Figure 7 est une vue de côté d'un support de revues ou de livres, tourné du côté extérieur du kiosque.

Le kiosque représenté au dessin possède une forme générale rectangulaire, comportant une face avant 2 équipée de portes 3, actionnables entre une position de fermeture du kiosque et une position d'ouverture, dans laquelle elle se trouve lorsque le kiosque est en période d'utilisation. Cette face avant peut être équipée d'un présentoir tournant 4 formant également porte d'accès à l'intérieur du kiosque. Chacune des faces latérales 5 du kiosque est réalisée à l'aide d'un panneau selon l'invention, tandis que sa face postérieure 6 est réalisée à l'aide de deux panneaux, les faces latérales 5 et arrière 6 étant reliées deux à deux par des éléments d'angle 7 arrondis délimitant des volumes cylindriques, dont l'un peut par exemple servir au logement de toilettes et dont l'autre peut servir de local technique.

Dans un tel kiosque qui peut être utilisé par exemple pour la présentation et la vente de journaux, il convient de disposer d'étagères pour la présentation des journaux, du côté intérieur du kiosque, tandis que la face extérieure de celui-ci doit servir de zone d'affichage.

Un panneau 8, représenté en éclaté à la figure 3, comprend un cadre principal 9 rectangulaire, possé-

dant une traverse intermédiaire 10 constituée par un profilé métallique et tubulaire 12 assurant la résistance mécanique, recouvert sur sa face périphérique et sur une partie de ses faces latérales par un profilé 13. Ce profilé 13, par exemple en acier inoxydable, comporte, sur la face extérieure du panneau, une feuillure 14 permettant l'encastrement de panneaux de soubassement 15 et de panneaux destinés à l'affichage, qui seront décrits en détail ci-après, tandis que ce profilé comporte du côté intérieur au kiosque, un retour en L, les deux retours en L 16 comportant des ouvertures en vis-à-vis, servant à l'engagement et à la retenue d'un verre dépoli 17, formant diffuseur dont les bords verticaux sont engagés dans les retours 16. Chaque profilé 13 comporte également une aile 18 verticale tournée vers l'intérieur du kiosque, formant une crémaillère, destinée à la fixation, de façon amovible et réglable, des étagères 19 formant supports pour les articles, tels que les journaux à présenter en vente dans le kiosque.

Chaque panneau comprend un second cadre 20, d'épaisseur inférieure à celle du cadre principal, destiné à être fixé par vissage en 22 à l'intérieur de celui-ci, et formant un support pour des tubes fluorescents 23, 24 destinés à réaliser l'éclairage, d'une part, de l'intérieur du kiosque à travers le verre diffuseur 17, et, d'autre part, des affiches situées du côté extérieur. Dans la forme d'exécution représentée au dessin, il est prévu des tubes verticaux 23, séparés d'un tube supérieur horizontal 24 par une paroi intermédiaire horizontale 25.

Le panneau selon l'invention comporte un autre cadre 26 de section en U, dont l'ouverture est tournée vers l'intérieur du cadre, et sert à l'encastrement d'une plaque continue 27 support d'affiche. Cette plaque et son profilé 26 sont encastrés à l'intérieur du cadre principal et sont fixés par des pattes 28 sur le second cadre 20 support des tubes d'éclairage. Comme montré à la figure 3, la plaque 27 est équipée, à sa partie supérieure, de pinces élastiques 29 destinées à assurer le maintien en position plaquée d'une grande affiche contre la plaque 27.

Comme montré à la figure 5, chaque montant 30 du cadre 26 est équipé de plusieurs taquets 32 décalés verticalement. Chaque taquet est constitué par une cornière dont une aile 33 est fixée contre la face extérieure du cadre, et dont l'autre aile 34 recouvre la face avant du cadre avec ménagement d'un léger espace vis-à-vis de celle-ci. Les deux taquets correspondants associés aux deux montants servent à la fixation amovible d'une barrette 35, elle-même équipée de pinces élastiques 29 de fixation des affiches. Dans la mesure où une seule grande affiche doit être fixée sur la plaque 27, ce sont les pinces élastiques 29 fixées directement sur cette plaque qui sont utilisées. Si, au contraire, il est souhaité de fixer sur cette plaque plusieurs petites affiches, il est possible d'équiper le cadre de plusieurs barrettes 35, les pinces élastiques associées à chacune de ces barrettes étant susceptibles de réaliser la fixation de plusieurs petites affiches sur la plaque 27.

La plaque support d'affiches est recouverte par un support ouvrant, comportant une vitre transparente 36, fixée sur un cadre 37. Ce cadre 37 est en forme de cornière, dont l'une des ailes 38 est destinée à venir en appui contre la face extérieure du cadre principal, et dont l'autre aile 39 est située du côté de la face intérieure de ce cadre principal. La vitre 36 est fixée sur le cadre 37 par collage, un joint d'étanchéité 40 étant prévu entre le cadre 37 et le cadre principal en position de fermeture.

L'articulation du cadre 37 sur le cadre principal est réalisée au niveau de la traverse supérieure 42 du cadre 37. Le cadre principal comporte, à ses deux extrémités et en partie haute, deux oreilles 43 tournées vers l'extérieur, tandis que la traverse 42 comporte deux oreilles 44, destinées à coopérer avec les oreilles 43 pour réaliser l'articulation du cadre 37 sur le cadre principal.

Pour la réalisation de cette articulation, l'oreille 43 présente une ouverture 45 allongée d'orientation verticale, tandis que l'oreille correspondante 44 présente un trou circulaire 46. Dans ce trou circulaire 46 est engagée une pièce intermédiaire 47, possédant un tronçon cylindrique 48 de diamètre correspondant à celui du trou circulaire 46, prolongé par un épaulement 49 formant entretoise entre les oreilles 43 et 44. A l'intérieur de la pièce 47 est ménagé un alésage 50 excentré, destiné au passage d'une vis d'assemblage 52 à laquelle est associé un écrou 53. Il ressort de ce qui précède qu'il est possible de réaliser un réglage de l'articulation de la porte, par pivotement de la pièce 47 à l'intérieur du trou circulaire 46.

Afin de faciliter l'ouverture du support de vitres 36, et d'assurer le maintien de ce support en position d'ouverture lors des opérations de remplacement des affiches, il est prévu au moins un vérin à gaz 54. Le corps 55 de ce vérin est articulé sur un axe horizontal à l'intérieur du profilé tubulaire 12 du cadre principal 9. Le vérin est susceptible de traverser ce profilé par une ouverture longitudinale 56 que comporte celui-ci dans sa face avant. La tige 57 du vérin comporte une extrémité libre articulée autour d'un axe horizontal sur une chape en U 58 que comporte un montant vertical du cadre 37. Cette solution est intéressante car, en position de fermeture du support d'affiche, comme tel est le cas à la figure 4, la totalité du vérin est logée à l'intérieur du profilé 12 du cadre principal.

Il doit être noté que chaque cadre principal est équipé d'origine de deux oreilles 59 horizontales, disposées le long de l'un de ses bords verticaux, permettant l'articulation sur l'ossature qui comporte pour sa part des oreilles correspondantes, à l'aide d'un dispositif d'articulation réglable, tel que celui représenté à la figure 6 et décrit précédemment.

Il est ainsi possible de réaliser à l'aide du pan-

neau qui vient d'être décrit une porte donnant accès à l'intérieur du kiosque.

Dans la structure qui vient d'être décrite, il doit être noté que les moyens d'éclairage assurent de façon indépendante l'éclairage de l'affiche par transparence, et l'éclairage d'un fronton grâce au tube 24, ce fronton pouvant indiquer par exemple la nature de l'affichage dont il s'agit.

La figure 7 représente une variante d'exécution, dans laquelle le cadre 26 est équipé non pas d'une plaque continue 27, mais d'une pluralité de panneaux opaques 67, inclinés chacun de haut en bas et de l'intérieur du kiosque vers l'extérieur, chaque panneau étant équipé d'un retour 68 au niveau de son bord inférieur. Les panneaux 67 sont décalés verticalement les uns par rapport aux autres, avec ménagement d'une fente 69 entre deux panneaux, pour réaliser un éclairage par une lumière rasante, des revues ou livres 70 posés sur les panneaux.

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un panneau préfabriqué pour kiosque de structure simple, permettant la préfabrication en usine avec une technique parfaite de tous les composants nécessaires à la réalisation d'un kiosque, qu'il s'agisse de l'éclairage, des étagères, des supports d'affiches et des éléments de recouvrement de celles-ci. Il doit être également être noté que deux panneaux selon l'invention peuvent être assemblés de façon simple par boulonnage, directement l'un sur l'autre, grâce à des perçages qu'il comporte, ménagé dans le plan du cadre principal.

Revendications

1. Panneau préfabriqué pour kiosque, caractérisé en ce qu'il comprend un cadre principal rectangulaire (9) qui, possédant éventuellement une traverse intermédiaire (10), est constitué par un profilé tubulaire (12) assurant la résistance mécanique, recouvert sur sa face périphérique et sur une partie de ses faces latérales par un profilé (13) dont les parties situées sur les faces respectivement intérieure et extérieure au kiosque forment des feuillures (14, 16) pour l'encastrement de verres dépolis formant diffuseurs (17) ou de verres transparents (36) ou pour l'encastrement de panneaux de soubassement, des moyens étant prévus pour réaliser la fixation à l'intérieur du cadre d'un dispositif de support de lampes d'éclairage (23), d'un support (27) d'affiches, revues ou similaires et d'un support ouvrant comportant une vitre (36) de recouvrement des affiches.

2. Panneau selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend un second cadre (20) d'épaisseur inférieure à celle du cadre principal (9), destiné à être fixé par vissage à l'intérieur de ce dernier, et dont l'intérieur est équipé de tubes fluorescents (23, 24).

3. Panneau selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte un autre cadre (26) qui, équipé d'une plaque (27) continue formant support d'affiches, ou d'une plaque discontinue et formant une série de supports inclinés décalés verticalement avec ménagement de fentes horizontales entre eux, est encastrée dans le cadre principal (9) et fixé par vissage transversalement sur le second cadre (20) équipé du dispositif d'éclairage.

4. Panneau selon la revendication 3, caractérisé en ce que chaque montant vertical (30) du cadre (26) de la plaque support d'affiches est équipé de plusieurs taquets (32) décalés verticalement les uns par rapport aux autres, deux taquets correspondants (32) associés aux deux montants servant à la fixation amovible d'une barrette (35) sur laquelle sont montées des pinces (29) de fixation des affiches.

5. Panneau selon la revendication 4, caractérisé en ce que chaque taquet (32) est constitué par une cornière dont une aile (33) est fixée sur la face extérieure du cadre (26) et dont l'autre aile (34) recouvre la face avant du cadre avec ménagement d'un léger espace.

6. Panneau selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le profilé (13) recouvrant le profilé tubulaire (12) du cadre principal, comporte, du côté intérieur du kiosque, deux ailes verticales (18) en forme de crémaillères pour les étagères (19) du présentoir.

7. Panneau selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le profilé (13) recouvrant le profilé tubulaire (12) du cadre principal (9) comporte des retours verticaux (16) en L dont les ouvertures disposées en vis-à-vis assurent l'engagement des bords verticaux d'un verre dépoli (17) formant diffuseur de lumière.

8. Panneau selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le support ouvrant de la vitre (36) de recouvrement des affiches comprend un cadre (37) en forme de cornière dont les ailes sont destinées à recouvrir respectivement une partie de la face extérieure du cadre principal (9) et de la face de celui-ci tournée vers l'intérieur, la traverse supérieure (42) de ce cadre étant équipée de deux oreilles latérales (43) articulées sur deux oreilles (44) du cadre.

9. Panneau selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le cadre principal (9) comporte, à proximité de l'un de ses montants et aux extrémités de celui-ci, deux oreilles horizontales (59) articulées sur deux oreilles fixées sur la structure du kiosque.

10. Panneau selon l'une quelconque des revendications 8 et 9, caractérisé en ce que, pour la réalisation de chaque articulation, l'une (43) des oreilles présente une ouverture allongée (45) de direction correspondant à la longueur de l'élément sur laquelle elle est fixée, tandis que l'oreille correspondante (44) comporte un trou circulaire (46) dans lequel est engagée une pièce intermédiaire (47) possédant un tronçon cylindrique (48) de diamètre correspondant à celui du trou circulaire (46) et présentant un alésage intérieur (50) excentré, destiné au passage d'une vis (52) d'assemblage de l'articulation.

11. Panneau selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que les montants du cadre principal (9) comportent des perçages ménagés dans le plan du cadre, servant à l'assemblage direct par boulonnage de deux panneaux adjacents.

FIG 1

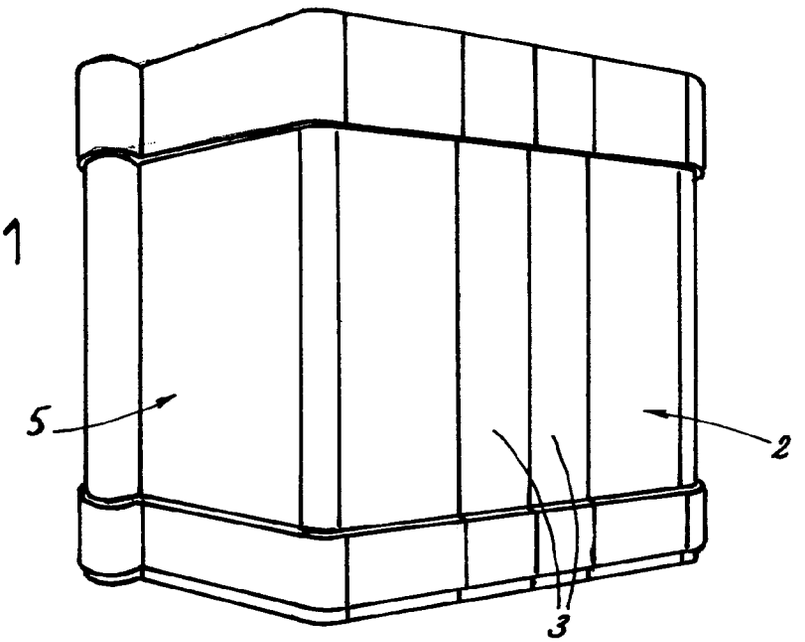
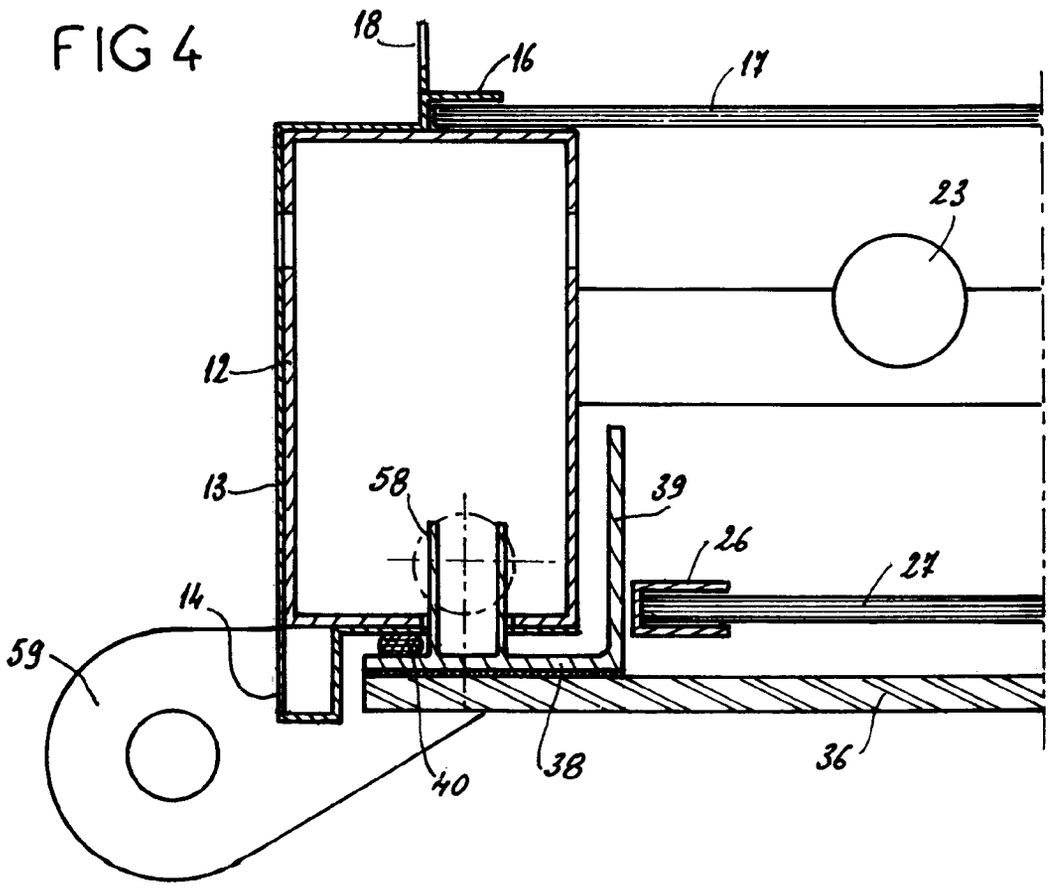


FIG 4



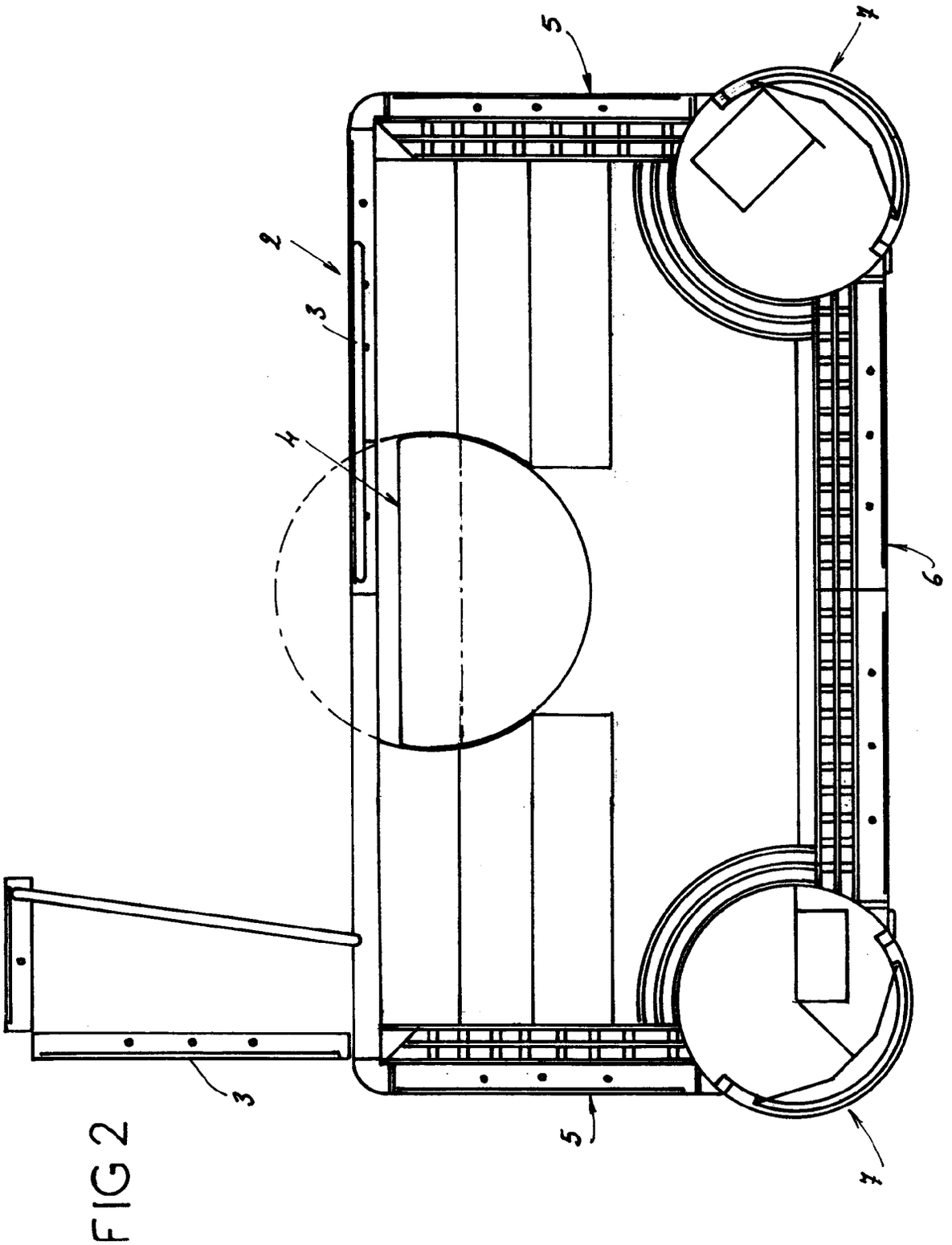


FIG 2

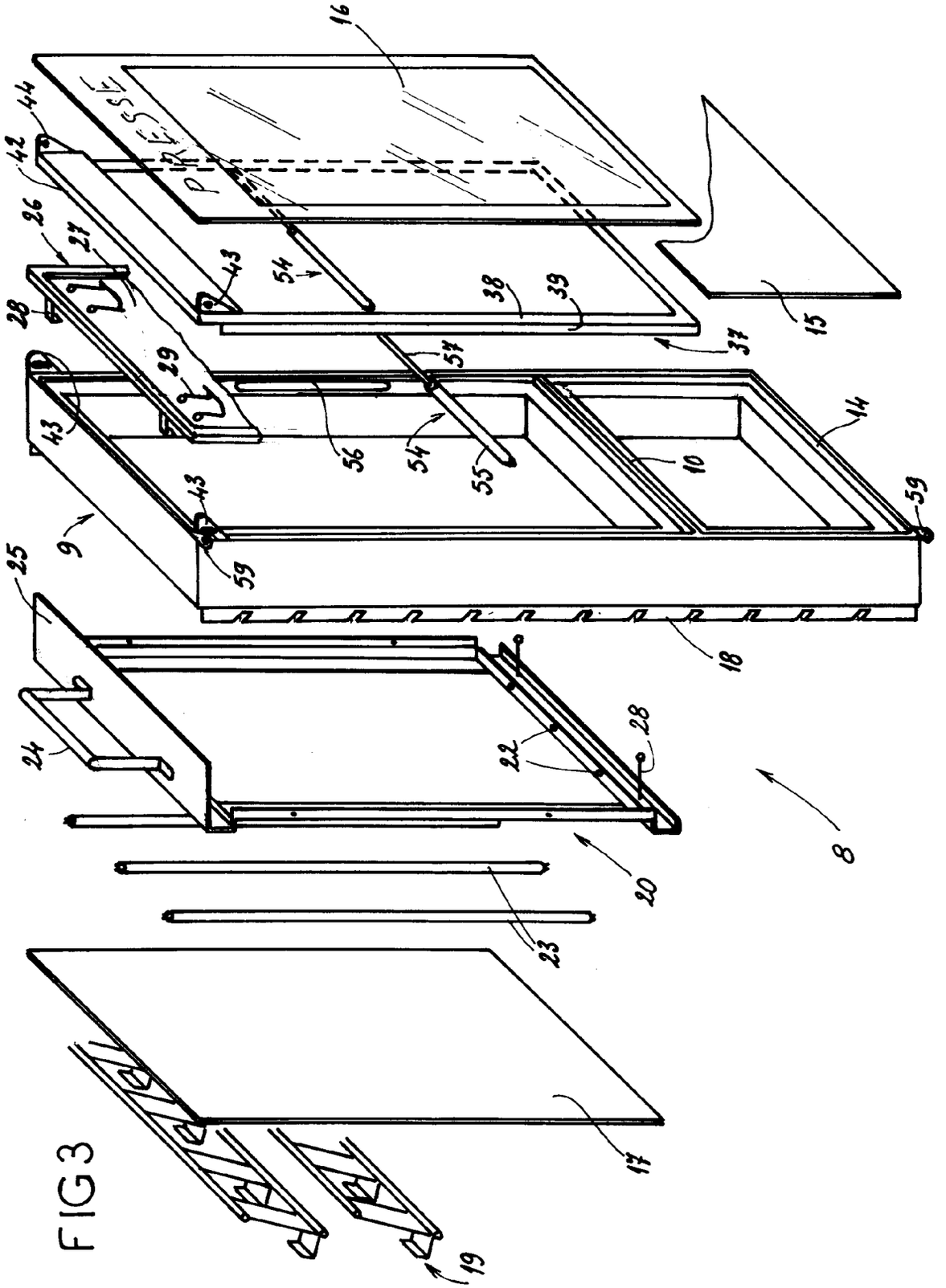

16
44
42
26
27
28
29
43
54
38
39
37
15
51
56
55
14
10
59
9
25
24
22
18
20
8
23
17
19

FIG3

FIG 5

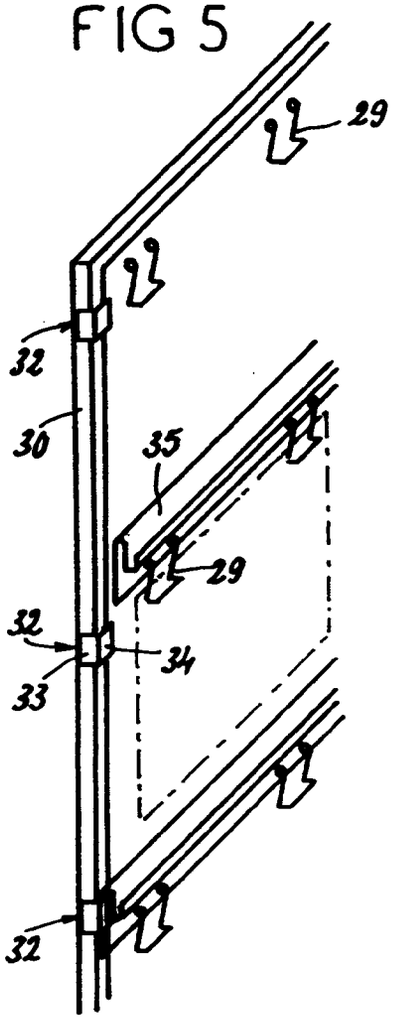
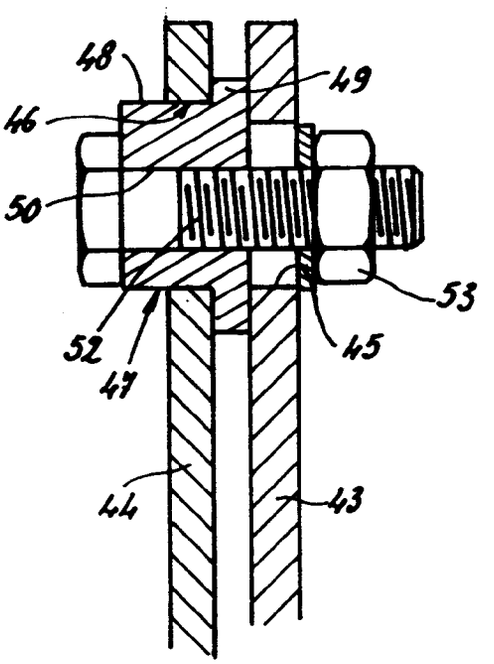


FIG 6



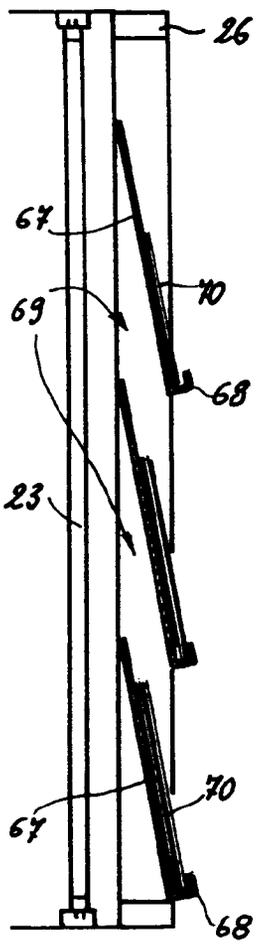


FIG 7

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 93 42 0015

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y A	FR-A-2 573 556 (ETABLISSEMENTS CHATELET) * page 1, ligne 11 - page 3, ligne 29; figures * ---	1,2,9 3,4,8	E04H1/12
Y	CA-A-1 106 171 (KLOKE) * page 1, alinéa 1 -alinéa 2 * * page 2, ligne 17 - ligne 19 * * page 3, ligne 20 - page 4, ligne 6 * * page 5, ligne 12 - ligne 19; figures 1-3 * ---	1,2,9	
A	EP-A-0 103 501 (ETS. R.LEBRANCHU ET FILS) * page 2, alinéa 2 * * page 4, alinéa 4 - page 5, alinéa 5; figures 1-3 * ---	1,11	
A	FR-A-2 576 951 (INNOVATION TECHNIQUE APPLIQUEE ITECA) * page 3, ligne 20 - page 6, ligne 2; figures 1,2,5-7 * ---	1,2,5,6, 8-10	
A	US-A-4 364 616 (HARKINS ET.AL) * colonne 2, ligne 48 - colonne 3, ligne 62; figures 2-4 * ---	4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) E04H G09F
A	FR-A-2 656 782 (GEORGE S.A.) * page 1, ligne 1 - page 2, ligne 18 * * page 4, ligne 28 - page 5, ligne 24 * * page 7, ligne 15 - ligne 26; figures 1,2,8,9 * -----	6	A47F

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	31 MARS 1993	HENKES R.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)